# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### 1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® MA1025 Adhésif

Autres moyens d'identification

IT236 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**ITW Performance Polymers** Nom de la société

**Adresse** 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource 978-777-1100 Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

d'appel d'urgence

Numéro de téléphone 800-424-9300

Non disponible. **Fournisseur** 

2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Liquides inflammables Catégorie 2 Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie Mention de danger

cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA

IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission: 18-Juillet-2019

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** 

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	30 - 60
Polymère d'acétate de vinyle		9003-20-7	15 - 40
Benzyl 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-dim ethylpropyl Phthalate		16883-83-3	7 - 13
Poly(2-chloro-1,3-butadiene)		9010-98-4	3 - 7
Acide méthacrylique		79-41-4	1 - 5
Paraffine		8002-74-2	1 - 5
ÉTHYLÈNE GLYCOL		107-21-1	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA 2 / 11 IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission: 18-Juillet-2019

#### Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. . Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

SDS CANADA 3 / 11 IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission : 18-Juillet-2019

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
,		•	
Paraffine (CAS 8002-74-2) Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants		•	
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod	e de l'hygiène et de la sécurite	é au travail, Annexe 1, Table	au 2)
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants METHACRYLIC ACID (CAS	e de l'hygiène et de la sécurite Type	é au travail, Annexe 1, Table Valeur	au 2)
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants METHACRYLIC ACID (CAS	e de l'hygiène et de la sécurite Type	é au travail, Annexe 1, Table Valeur 70 mg/m3	au 2)
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS	e de l'hygiène et de la sécurite Type TWA	é au travail, Annexe 1, Table Valeur 70 mg/m3 20 ppm	au 2)
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE	e de l'hygiène et de la sécurite Type TWA Plafond	é au travail, Annexe 1, Table Valeur 70 mg/m3 20 ppm 100 mg/m3	au 2)
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE	e de l'hygiène et de la sécurite Type TWA Plafond	é au travail, Annexe 1, Table Valeur 70 mg/m3 20 ppm 100 mg/m3 410 mg/m3	au 2)

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)
Composants Type Valeur Forme

Paraffine (CAS 8002-74-2) TWA 2 mg/m3 Fumées.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée **Forme** Composants Type METHACRYLIC ACID (CAS TWA 20 ppm 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS Plafond 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) 50 ppm Vapeur. **STEL** 20 mg/m3 Particule. **TWA** 10 mg/m3 Particule. METHYL METHACRYLATE **STEL** 100 ppm (CAS 80-62-6) TWA 50 ppm Paraffine (CAS 8002-74-2) **TWA** Fumées. 2 mg/m3 Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Composants **Type** Valeur **Forme** METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 20 ppm 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS **STEL** 10 mg/m3 Aérosol, inhalable. 107-21-1) 50 ppm Fraction vapeur TWA 25 ppm Fraction vapeur METHYL METHACRYLATE **STEL** 100 ppm (CAS 80-62-6) **TWA** 50 ppm Paraffine (CAS 8002-74-2) **TWA** 2 mg/m3 Fumées. Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) **Forme** Composants Type Valeur METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 20 ppm 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS Plafond 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) **STEL** METHYL METHACRYLATE 100 ppm (CAS 80-62-6) TWA 50 ppm T\A/A

Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT du Québec, (Ministe Composants	ère du Travail. Règlement sur Type	la santé et la sécurité du trav Valeur	vail) Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) **Forme** Valeur Composants **Type** METHACRYLIC ACID (CAS 15 minutes 30 ppm 79-41-4) 8 heures 20 ppm Plafond ETHYLENE GLYCOL (CAS 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) METHYL METHACRYLATE 15 minutes 100 ppm (CAS 80-62-6) 8 heures 50 ppm 15 minutes Fumées. Paraffine (CAS 8002-74-2) 4 mg/m3 8 heures 2 mg/m3 Fumées.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques **Autre** 

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Protection respiratoire

**Dangers thermiques** 

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

Pâte. **Apparence** État physique Liquide. **Forme** Pâte.

Couleur Blanc cassé Odeur Fragrant

Seuil olfactif Non disponible. Ha Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

2.1 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -12.5 % estimation

supérieure (%)

SDS CANADA 6/11IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission : 18-Juillet-2019

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 41.52 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

.....

Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

**Température de décomposition** Non disponible. **Viscosité** Non disponible.

**Autres informations** 

**Densité** 0.98 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.98 estimation

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants Espèces Résultats d'épreuves

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif sds canada

Composants Résultats d'épreuves **Espèces** 

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Aiguë Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

**Orale** 

DL50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**ACGIH - Sensibilisation** 

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Poly(2-chloro-1,3-butadiene) (CAS 9010-98-4) Polymère d'acétate de vinyle (CAS 9003-20-7) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Danger par aspiration La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. Persistance et dégradation

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA 8 / 11

#### Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 ÉTHYLÈNE GLYCOL -1.36Méthacrylate de méthyle 1.38

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Eliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

**Numéro ONU UN133** 

Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

Classe de danger relative au transport

Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

**UN number** UN1133

**UN** proper shipping name

Transport hazard class(es)

Adhesives containing flammable liquid

3 Class Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

**IMDG** 

UN1133 **UN number** 

**UN proper shipping name** Transport hazard class(es) ADHESIVES containing flammable liquid

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** 

Marine pollutant No. **EmS** F-E, S-D

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission : 18-Juillet-2019

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e).

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

### 16. Autres informations

Date de publication18-Juillet-2019Date de la révision03-Mai-2020

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA1025 Adhésif SDS CANADA

IT236 Version n°: 02 Date de révision: 03-Mai-2020 Date d'émission : 18-Juillet-2019